



e.p.s.m.d. de l'Aisne

**Établissement Public de Santé Mentale
Départementale de l'Aisne
02320 PREMONTRE**

**Marché A Procédure Adaptée
(Art. 27 et 59 du D)**

**REGLEMENT de la CONSULTATION
(R.C.)**

**MODERNISATION ET MISE EN CONFORMITE
DE L'ASCENSEUR DE LA SALLE DES
COMMISSIONS A PREMONTRE**

Date et heure limites de remise des offres :

Le 29 Mars à 11h00

Article 1. Objet du marché

1.1. Objet

Le présent marché a pour objet la modernisation et la mise en conformité de l'ascenseur situé à Prémontre dans le bâtiment de la salle des commissions.

1.2. Lieu de livraison

E.p.s.m.d. de l'Aisne
Salle des commissions
Avenue de l'hôpital
02320 PREMONTRE

1.3. Lot

La prestation fait l'objet d'un lot unique.

Article 2. Conditions de la consultation

2.1 Visite sur site

Une visite sur site avant remise de l'offre est obligatoire :

Contacteur : Mr EVRARD 03 23 23 66 51 ou stephane.evrard@epsmd-aisne.fr

2.2 Délai d'exécution

Les travaux devront respecter le délai annoncé en annexe 1 de l'offre.

2.3 Pénalité

Une pénalité de 150 euros sera appliquée pour tous les jours calendaires de non fonctionnement supplémentaire fixée en annexe 1.

2.4 Mode d'attribution du marché

Les candidats feront une offre :

- De prix,
- Délai de mise en service détaillé depuis la réception de la commande (préparation de l'installation et durée immobilisation pour intervention),
- Les moyens humains durant le remplacement,
- Les mesures qualitatives du projet.

2.5 Négociation

Ce marché pourra faire l'objet d'une négociation tarifaire.

2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 240 jours à compter de la date de réception des offres.

2.7 Langue, Monnaie

Tous les documents seront rédigés en langue française - La monnaie sera l'EURO.

Article 3. Justificatifs à produire

Les soumissionnaires doivent produire les pièces suivantes, datées et signées par leur soin :

A - Documents administratifs

- Une lettre de candidature (DC1)
- Une déclaration du candidat (DC2)
- Une attestation sur l'honneur du candidat sur laquelle il affirme ne pas tomber sous le coup des interdictions mentionnées à l'article 45 de l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.
- Une attestation d'assurance.
- Attestation de visite.

Les documents doivent être **correctement renseignés SANS OMISSION, datés, signés par une personne ayant pouvoir d'engager la société et doivent comporter le cachet de la société.**

Le candidat retenu est informé par écrit. Pour obtenir la notification du marché, il doit produire, dans un délai de 8 jours, **l'état annuel des certificats reçus modèle DC7** fourni par les services du Trésor **ou** les attestations fiscales et sociales selon la situation du candidat.

B - Documents relatifs à l'offre

Il est impératif de fournir un acte d'engagement(DC3).

Un bordereau de prix détaillé est à fournir au vu du détail précisé dans le Cahier des Clauses Particulières (Annexe 1).

Le Cahier des Clauses Particulières ci-joint est à accepter sans aucune modification.

Article 4. Conditions d'envoi et de remise des offres

Le soumissionnaire transmettra les documents administratifs ainsi que son offre dans une enveloppe unique.

Cette enveloppe sera adressée à :

E.P.S.M.D. de l'Aisne
Monsieur VIOLAS
D.S.E.L.T.
02320 PREMONTRE

et portera les indications suivantes :

<p>MAPA : Modernisation et mise en conformité</p> <p>de l'ascenseur de la salle des commissions.</p> <p>A Prémontré</p> <p>"Ne pas ouvrir"</p>
--

La soumission devra être réceptionnée matériellement par l'E.P.S.M.D. de l'Aisne au plus tard le **Jeu**di 29 Mars 2018 à 11 heures. Seule la date de réception sera prise en compte pour établir le registre des dépôts.

Les soumissions seront :

soit adressées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception à l'adresse indiquée ci dessus.

soit remises contre récépissé à la Direction des Services Economiques, Logistiques et Techniques de l'E.P.S.M.D. de l'Aisne - 02320 PREMONTRE, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-avant ne seront pas retenus et seront retournés à leurs auteurs

Article 5. Jugement des offres et critères d'attribution

L'examen des offres et l'attribution du marché sont effectués dans les conditions prévues aux articles 59 et 62 du Décret n°2016-360 du 23 mars 2016 relatif aux marchés publics et à l'article 52 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le candidat retenu aura un délai de 8 jours pour fournir les documents manquants conformément à l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, après réception du courrier recommandé l'informant qu'il est adjudicataire.

L'E.P.S.M.D de l'Aisne choisira l'offre économiquement la plus avantageuse conformément au moyen des critères énoncés ci-dessous par ordre de priorité décroissante :

- Coût des prestations : 60%
- Durée d'immobilisation : 20%
- Moyens Humains mis à disposition : 10%
- Mesures qualitatives du projet : 10%

Article 6. Notification des résultats

La notification ou l'information aux candidats des résultats se fera conformément aux dispositions des articles 99 et 101 du décret n° 2016-630 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Article 7. Renseignements

e.p.s.m.d. de l'Aisne
Monsieur EVRARD
02320 Prémontré
Tél : 03 23 23 66 51
Fax : 03 23 23 66 99

Le candidat déclare avoir pris
Connaissance du dossier et
s'engage à en respecter
le contenu (*)

Établi à PREMONTRE, le 27 Février 2018

L'E.P.S.M.D de l' AISNE

(*) Date et Signature du candidat